

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 15-000566 / 52210375
Liebherr Machines Bulle S.A., 1630 Bulle
Secteur de production/fabrication: usinage mécanique (centre CNC), montage, bancs d'essai
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
90 H
01.03.2015–31.12.2017 (Modification)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 15-000018 / 64994641
Migros Neuchâtel-Fribourg Centrale de distribution, 2074 Marin-Epagnier
Service des bâtiments – conciergerie
Besoin particulier de consommation
3 H
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)
- 14-003215 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production: secteur Formulation et Conditionnement: bâtiments 302, 440 et 358
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
36 H
01.04.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 14-002990 / 52147137
Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac
Centrales des commandes, Techniques
Besoin particulier de consommation
9 H, 1 F
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)
- 14-003008 / 52147137
Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac
Expédition / Transport
Besoin particulier de consommation
36 H
01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

**Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 15-000773 / 45921544
Darest Informat SA, 1227 Les Acacias
Service technique informatique («SPID»): intervention de dépannage lors de problème technique des installations et application IT / TED de leurs clients
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.04.2015–31.03.2018 (Nouveau permis)
- 15-000621 / 50392770
Firmenich SA, 1283 La Plaine
Intervention de dépannage lors de problème technique/biologique de la station d'épuration (STEP) du site de La Plaine
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
4 H
01.03.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 15-000451 / 60031813
Banque Migros SA Succursale Lausanne, 1004 Lausanne
Département IT: travaux de test, mise à jour et maintenance des infrastructures/applications informatiques
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H, 2 F
01.03.2015–28.02.2018 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 15-000620 / 50392770
Firmenich SA, 1283 La Plaine
Station d'épuration du site de La Plaine (STEP)
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.03.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 14-003167 / 64510176
Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
Production, bâtiments 452-363 / 334 / 454
Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
60 H
01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

- 14-003168 / 64510176
 Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
 Production secteur chlore/phosgène: bâtiment 343 et 255
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 18 H
 01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

- 14-003160 / 64510176
 Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
 Production: bâtiments 415 / 351–382 / 352–371 / 399 / 398 / 337–317
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 50 H
 01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

- 14-003170 / 64510176
 Syngenta Crop Protection Monthey AG Production Chimique, 1870 Monthey
 Production secteur FLEX FF&P: bâtiment 358
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
 50 H
 01.01.2015–31.12.2017 (Renouvellement)

- 15-000607 / 64601320
 CIMO Compagnie industrielle de Monthey SA, 1870 Monthey
 Pompiers d'entreprise du site chimique de Monthey
 Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques et techniques
 21 H
 01.04.2015–31.03.2018 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

20 mai 2015

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail